



Compte rendu audioconférence du 27 mai 2020

Il est décidé de la reprise des réunions en présentiel ,possibilité de mixer avec une audio conférence si besoin : la prochaine réunion aura lieu le 04 juin.
Le 25 juin se tiendra un CTL formel en présentiel .

40 cas de COVID19 ont été déclarés à la DRFIP59,un agent après son retour a de nouveau ressenti des symptômes,le test est en cours.

La CGT a demandé ce qu'il advenait à partir du 2 juin pour les collègues en ASA.

La direction n'a donné aucune réponse ferme, se retranchant derrière l'attente d'une note de la DG après la conférence de presse du 1er ministre ce jeudi 28 à 17h !.

Elle a simplement dit « qu'elle n'imaginait pas la suppression des ASA pour les collègues fragiles et leurs conjoints (ou parent d'enfant « fragile »)

Concernant les ASA « garde d'enfants », la direction a indiqué qu'elle ne connaissait pas le dispositif à partir du 02 juin. La CGT a indiqué que même dans le cas de réouverture des classes, cette réouverture se faisait par rotation des élèves et donc les collègues devaient continuer à garder leurs enfants par intermittence.

La CGT a indiqué que nous étions déjà le 27 en fin d'après-midi et qu'il ne restait que 2 jours pour informer les collègues.

La direction a indiqué que de toute façon, s'il y avait un nouveau dispositif, il serait mis en œuvre avec souplesse dans la semaine du 2 juin: les collègues en ASA peuvent encore l'être sur les premiers jours de juin en attendant que la direction décline les nouvelles règles.

Concernant les collègues en ASA « personnes fragiles », il est demandé à ce qu'elles soient priorisées pour la dotation de micro-ordinateurs. La direction a répondu par l'affirmative et qu'elle venait de recevoir 30 micro supplémentaires. Les contrôleurs B stagiaires arrivant le 02 juin possèdent un micro portable, pour certains , la direction va les récupérer pour le télétravail.

La CGT s'est étonnée du pourcentage actuel de télétravailleurs,20 % au pic de la crise et actuellement 5 %.

Des collègues en télétravail reviennent dans les services : la CGT a demandé s'il y avait des pressions exercées par la direction pour qu'ils reviennent en présentiel, notamment pour les télétravailleurs « historiques » d'avant le confinement (incitation à reprendre leur nombre de jours en présentiel comme avant le 17 mars).

En effet, en ce moment dans certains SIP, il y a une pression concernant la saisie des 2042 (ce qui n'est pas possible en télétravail).

La direction a indiqué qu'il n'y avait aucune consigne nationale, ni locale.

Elle a nié toute pression : pour elle il s'agit uniquement de retours individuels et spontanés de télétravailleurs.

Concernant la pression sur la saisie de 2042 (comptage individuel du nombre de 2042 saisies par agent et par jour dans certains SIP), là encore la direction a réfuté toute pression émanant de la direction : elle ne demanderait uniquement que le comptage du stock une fois par semaine. Aucune consigne de comptage individuel. Le stock 2042 papier étant inférieur à celui de l'année dernière à la même époque, la direction s'interroge sur les effets de la 2042 automatique.

Actuellement, 12 SIP sont ouverts physiquement (3 vont ouvrir dans les prochains jours). L'accueil sur rdv reste limité (mardi 26 mai, 41 personnes ont été reçues dans le département). La direction a confirmé que les trésoreries restaient fermées au public jusqu'à nouvelle ordre (les régisseurs,... viennent sur rdv) Elle a confirmé également que les chèques déposés devaient « reposer » une journée comme le courrier classique.

La CGT a indiqué que l'application de l'accueil sur rdv n'était pas ouverte « pleinement » pour les contribuables : sur leur espace personnel, les rdv disponibles ne le sont qu'après le 12 juin. Cela génère un flux d'appels ou de courriels (alors que des rdv téléphoniques sont disponibles mais seulement si ce sont les collègues qui les saisissent sur l'application). La direction a indiqué qu'elle n'était pas au courant de ce paramétrage différent et va se renseigner.

Concernant les EDR, la CGT a demandé s'il y allait avoir un nouveau redéploiement. Une réaffectation prochaine pour juillet/août est prévue.

L'instruction pour le mouvement local C est parue aujourd'hui. Celle des A et des B suivra bientôt.

La direction a rappelé qu'il n'y avait plus de CAPL de mutation, mais qu'un « dialogue » devait s'instaurer !

Une réunion technique est prévue avec les élus dans la 1ère semaine de juin

A ce stade, la direction a indiqué qu'elle n'envisageait pas de donner de documents préparatoires aux élus. La CGT s'est élevée contre cette information car sous prétexte d'absence de CAP, la direction ne doit pas s'exonérer de donner des documents d'informations aux représentants du personnel, afin de défendre tous les agents.

Si la direction reste sur sa position, il sera impossible de savoir si les règles ont été respectées et donc cela va renforcer le sentiment d'opacité et d'arbitraire des mutations locales!

La CGT a de nouveau appelé l'attention de la direction concernant des collègues qui se sont vus refuser le remboursement des frais de repas pour la première semaine du confinement. La direction a répondu que c'était normal pour Kennedy car des plateaux repas étaient disponibles. La CGT a indiqué qu'il s'agissait de collègues de la Cité et que nous étions déjà intervenus sur ce sujet il y a 10 jours.

La direction a promis de régulariser la situation des collègues.

Concernant le remboursement des frais de déplacement des EDR qui utilisent leur véhicule personnel au lieu des transports en commun, la direction a indiqué que, là encore, elle attendait l'intervention du 1er ministre !

Lors de la dernière audioconférence, la CGT avait demandé si des auxiliaires allaient être recrutés. La direction a répondu qu'elle avait le feu vert de la DG mais qu'avant toute signature de contrat, elle allait s'assurer de l'emplacement physique de leur poste de travail afin d'assurer leur sécurité sanitaire.